

Prise de position concernant le message au Conseil général relatif aux comptes de la commune pour l'année 2015

Monsieur le Président, Cher(ère)s collègues,

Voilà bientôt 15 ans, le Conseil Fédéral adoptait le principe du frein à l'endettement en matière de finances publiques. Principe relativement simple qui prévoit que sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel le total des dépenses ne doit pas excéder celui des recettes. En cas de recettes exceptionnelles, ces dernières sont allouées à un compte de compensation pour les périodes de vaches maigres.

Force est de constater que notre Conseil Communal adopte ce même principe de manière rigoureuse, avec plus de CHF 11'000'000 attribués à divers amortissements supplémentaires et réserves, si l'on ne tient pas compte des amortissements financiers obligatoires ni des produits de la vente d'immeuble.

Ainsi le but principal du frein à l'endettement est d'empêcher que la charge financière des projets d'aujourd'hui soit reportée sur les contribuables de demain. Parlons-en des investissements : avec une moyenne annuelle de CHF 4'500'000 investis sur les 5 dernières années, en ayant recours à l'emprunt ou non, on ne peut pas dire que la Commune ait fait des dépenses inconsidérées. Or un vent d'euphorie dépensière semble petit à petit gagner certains d'entre nous. Alors que c'est justement aujourd'hui que nous devons rester des plus vigilants, car l'avenir s'annonce sombre et incertain.

Sombre car nous allons au-devant d'un nombre significatif d'investissements majeurs avec, dans le désordre et pour ne citer qu'eux, l'école du Platy devisée à env. CHF 30'000'000, le nouveau bâtiment de l'administration communale estimé à CHF 20'000'000 et le réaménagement du carrefour de Belle-Croix pour env. CHF 20'000'000 également. Total des dépenses : plusieurs dizaines de millions de francs, le tout dans un horizon (très) proche.

Incertain car, coïncidant avec ce même horizon, entrera en vigueur la fameuse RIE III (Reforme de l'Imposition des Entreprises III) dont l'impact sur notre commune, bien qu'actuellement difficilement chiffrable, pourrait se monter à CHF 5'000'000 voire plus. Et je ne vous parle pas là des récents déboires d'un de nos principaux contribuables, dont les bénéfiques 2014 ont chuté et les ventes d'avril, mois du début de leur nouvel exercice comptable, ont été considérées comme mauvaises.

Pourrons-nous dissoudre nos réserves plus tard pour combler un éventuel déficit en vue d'éviter une augmentation d'impôt obligatoire ? Le principe d'équivalence, ou d'utilisateur-payeur, voudrait qu'il y ait un rapport direct entre bénéficiaires et payeurs. Cependant notre marge de manœuvre est des plus réduite, la plupart des différentes taxes communales se situant déjà dans le haut de la fourchette. Cessons donc de financer de plus en plus de prestations à la population au moyen de rentrées de personnes morales, rentrées dont l'avenir est des plus incertains !

()

De gros nuages noirs s'amoncellent ainsi au-dessus de notre collectivité. Or au lieu de faire preuve de la prudence qui devrait être de mise, certains n'hésitent pas à dépenser à tout va, de manière irresponsable et inconsidérée. Si nous avons pu l'année dernière réaliser quelques réserves et amortissements divers, c'est avant tout et uniquement grâce à des rentrées extraordinaires. Il faut à tout prix avoir cela en tête et bien se garder d'y voir un acquis pour le futur.

Vigilance, prudence et rigueur: voilà les trois qualités dont nous devons faire preuve dans la dépense des deniers publics. Sur ces considérants le groupe PLR recommande, à l'unanimité, l'acceptation des comptes 2014 qui nous sont soumis ce soir.